

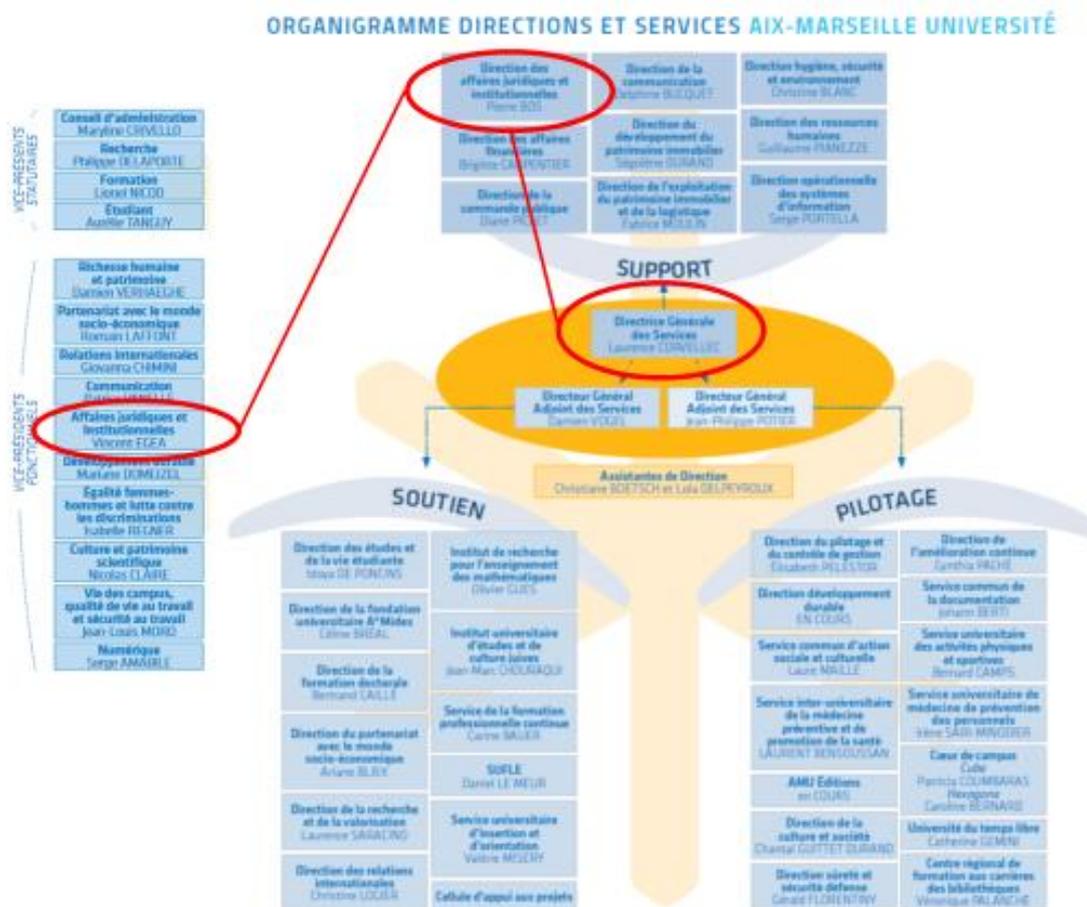
# Note de présentation

## Projet d'évolution de l'organisation de la Directions des affaires juridiques et institutionnelles

Comité Technique du 9 novembre 2021

### 1. Présentation du contexte

- **Positionnement de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) :**



- **Methodologie :**

- **Début novembre 2020 :** Arrivée de Monsieur Pierre BOS, Directeur de la DAJI ;
- **Rencontre de l'ensemble des agents** de la DAJI (entretiens individuels et réunions DAJI) ;
- **Rencontre d'autres directions** de la Direction générale des services ;
  - Il a pu être fait état de l'organisation existante de la DAJI, du manque de clarté de certaines missions de la DAJI, de la répartition des tâches de chacun, et des points pouvant être améliorés (interactions avec les autres directions, services, structures, visibilité, etc.). Dans ce cadre, l'organisation et le mode de fonctionnement ont pu donner lieu à des échanges avec les personnels. Le fruit de ces réflexions et de ces échanges a permis de proposer une nouvelle organisation ;
- **8 juillet 2021 (réunion plénière en présence de Monsieur EGEA) :** Présentation officielle de la nouvelle architecture de la DAJI et échanges ;
- **Echanges lors de réunions de la DAJI** (réponses aux questions soulevées) et **échanges individuels** (lever les doutes, positionnement de chacun, etc.) notamment dans le cadre des EPI 2021 (contours des futurs profils de poste et les besoins en matière de formation) ;
- **21 octobre 2021 (réunion plénière en présence de Monsieur EGEA) :** Présentation des ajustements, calendrier à venir et échanges.

- **Un contexte favorable, une ambition forte pour la DAJI :**

Par l'intermédiaire du Vice-Président, la présidence de l'Université a pu faire part aux agents de la Direction des attentes fortes vis-à-vis de la DAJI et d'une **volonté politique clairement affichée concernant son rôle :**

- Replacer le juridique au cœur de l'établissement ;
- Maîtriser les risques, anticiper dans une optique de prospection et de projection ;
- Défendre les intérêts de l'établissement ;
- Sécuriser les actions de l'établissement, de la gouvernance, des structures et des composantes en développant notamment les expertises juridiques ;
- Aider et accompagner la décision de la gouvernance, des structures et des composantes ;
- Sécuriser les membres de la communauté AMU (protection fonctionnelle, accompagnement procédures disciplinaires, RGPD, droit à l'image des chercheurs, etc.) ;
- Accompagner juridiquement les projets de l'établissement dès la phase de réflexion (être une force de prospection) ;
- Accélérer les délais de traitement.

Par ailleurs, une **nouvelle dynamique** s'est mise en place avec l'arrivée du nouveau Directeur, de la nouvelle Directrice générale des services, et de nouvelles recrues au sein de la DAJI.

- **Missions attendues de la DAJI :**

La DAJI a pour mission d'assurer la sécurité juridique de l'Université et, d'assurer, pour l'ensemble d'Aix-Marseille Université, notamment sa gouvernance et ses composantes, une mission de conseil, d'expertise, d'aide à la décision, de veille juridique ainsi que de défense de ses intérêts en matière précontentieuse mais également devant les juridictions. La DAJI apporte un appui juridique aux sections disciplinaires (Enseignants-chercheurs / Usagers notamment), s'assure du respect des procédures. La DAJI s'assure également de la validité des accords et conventions conclus par l'Université et de l'organisation des différentes opérations relevant de la vie institutionnelle de l'Université. A ce titre, elle est en charge de la cohérence globale des Instances et gère, en propre, le Conseil d'administration et le Conseil académique en liens étroits avec la présidence. Elle est également chargée de piloter et/ou d'organiser les opérations électorales de l'établissement. Le Service des Archives, qui lui est rattaché, est chargé de veiller à l'application de la législation relative aux archives publiques, en assurant leur organisation, leur collecte et leur bonne conservation tout en apportant aux « services » de l'Université conseil et assistance avec des outils adaptés à leurs besoins.

**Pluridisciplinaire**, la DAJI est amenée à **travailler avec l'ensemble des acteurs de l'Université**, les demandes d'avis juridiques peuvent donc être de toutes sortes. Les agents de la DAJI ont ainsi à **traiter des dossiers, divers et variés, pouvant se révéler complexes, techniques et/ou stratégiques.**

- **Composition de la DAJI :**

La DAJI est initialement constituée de **chargés des affaires juridiques**, de **chargés des affaires juridiques et institutionnelles**, d'une **chargée des archives**, de **deux assistantes**, et de **deux référents juridiques** (CAMPUS AIX et CAMPUS MARSEILLE), tous étant hiérarchiquement et fonctionnellement rattachés à un responsable, le Directeur des affaires juridiques et institutionnelles. La majorité des personnels affectés à la DAJI sont de catégorie A, les autres agents étant de catégorie B.

**Au 1<sup>er</sup> novembre 2020 : 7 agents // Au 1<sup>er</sup> novembre 2021 : 11 agents**

- **Géographiquement :**

L'essentiel des personnels de la direction est situé au Pharo, à Marseille. Sur le CAMPUS D'AIX, sont affectées la chargée des archives et la référente juridique. Sur le CAMPUS DE MARSEILLE, un poste de chargé des affaires juridiques et institutionnelles est affiché. Les agents de la DAJI en poste conserveront leur site de rattachement géographique.

• **Constats et objectifs de la nouvelle organisation :**

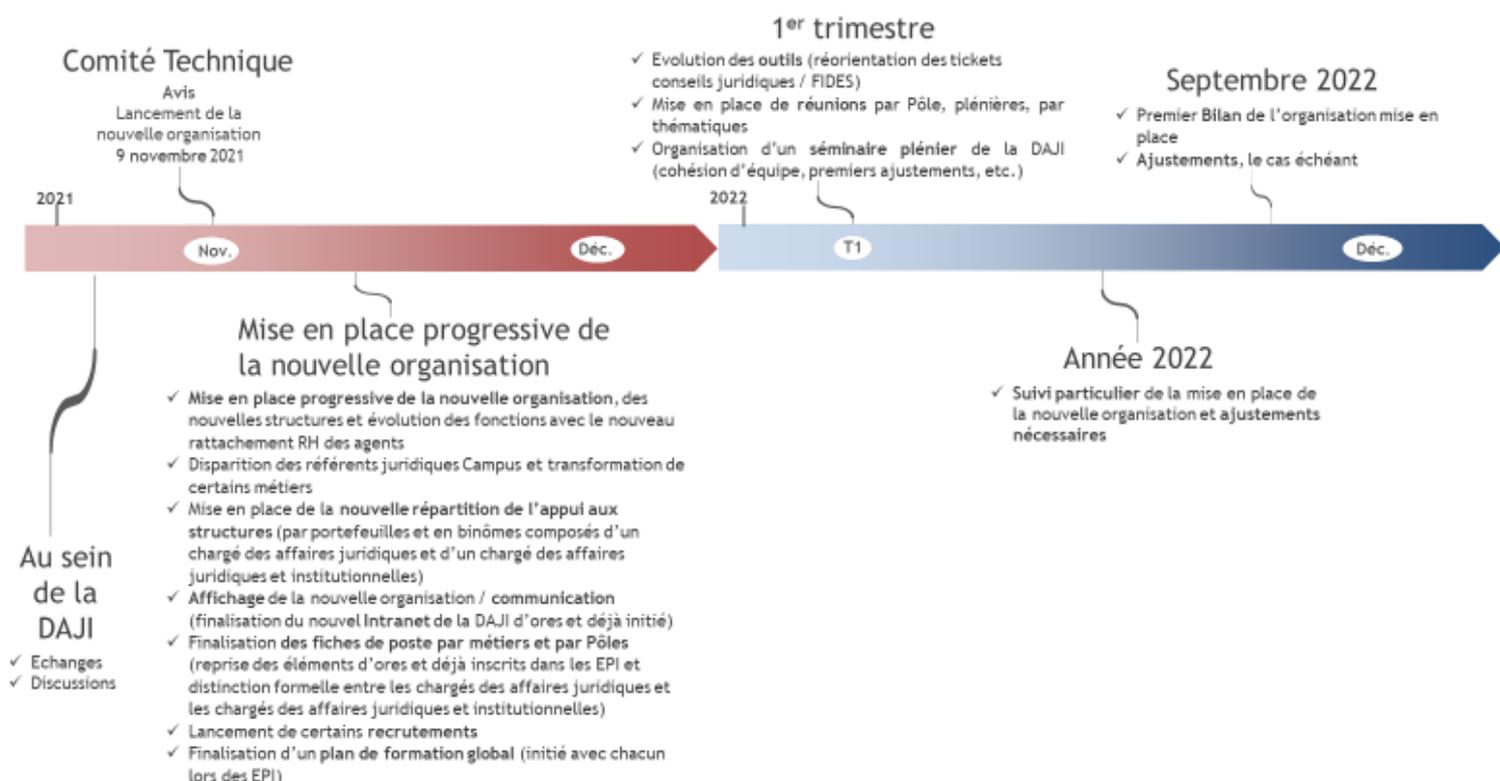
La DAJI a subi un renouvellement des ses effectifs conséquent et a rencontré certaines difficultés ces dernières années, notamment en 2020, avec de nombreux départs (dont sa précédente directrice). L'arrivée du Directeur a permis d'accélérer des premiers recrutements, de faire un état des lieux de la DAJI, de ses forces, de ses axes d'amélioration, de ses missions, de ses besoins, tant en terme organisationnel, qu'en terme de besoins humains, l'idée étant de structurer la DAJI, de satisfaire les objectifs et missions qui lui sont assignés. Le travail initié visait également à restaurer la clarté du travail, sécuriser les personnels et leur redonner une certaine sérénité, et à développer une qualité de vie au travail en redonnant du sens au travail de chacun toujours dans un esprit collectif.

L'organisation proposée de la DAJI tient compte de ces constats et vient :

- Préciser et clarifier ses **missions générales et les structurer** ;
- Adapter et améliorer l'**appui attendu** ;
- Améliorer la **visibilité** (interne et externe) de la DAJI ;
- Permettre le développement d'**expertises juridiques** ;
- **Responsabiliser** certains cadres / consolider l'encadrement ;
- Permettre **certaines évolutions professionnelles** ;
- Préciser **les missions de chaque agent et donner du sens au travail de chacun dans une optique d'une meilleure Qualité de Vie au Travail** ;

Pour répondre à ses missions, le dimensionnement de la DAJI, avec un **effectif adapté**, a été revu.

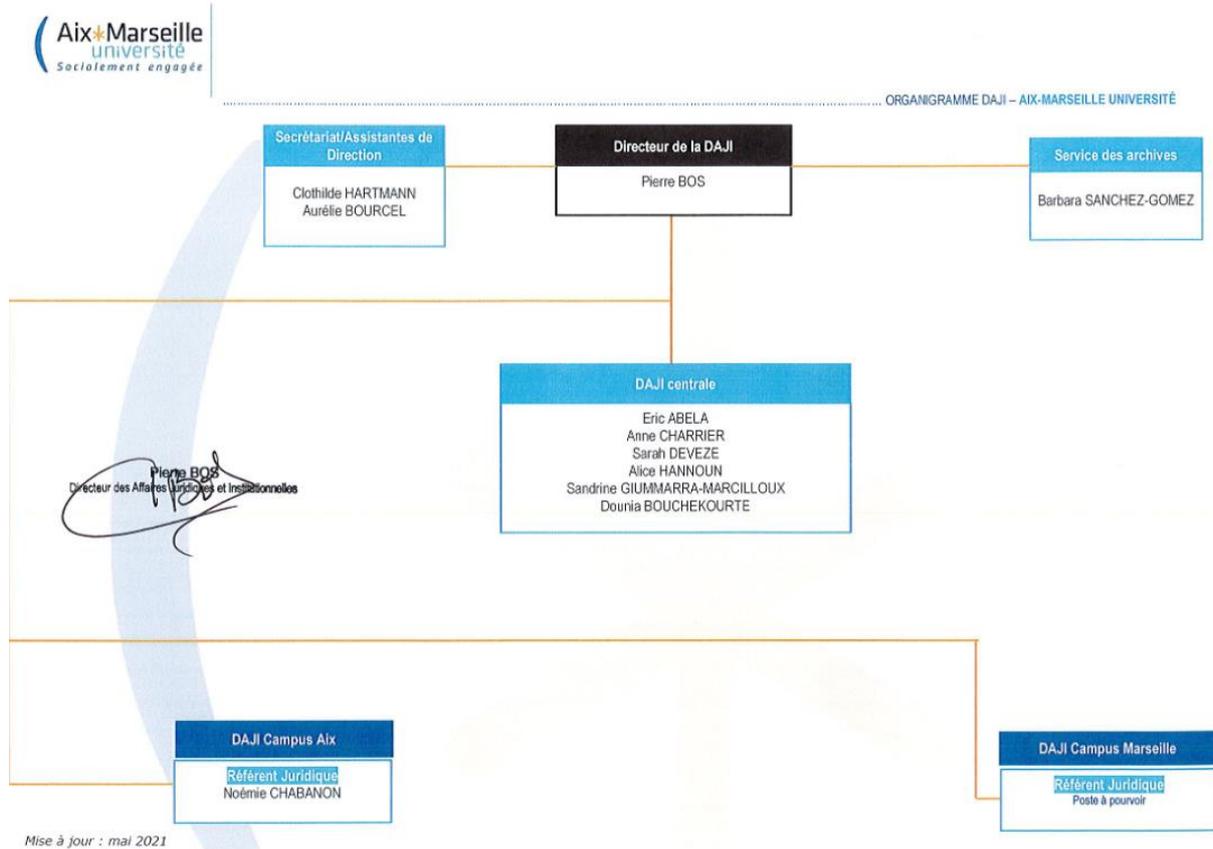
## Calendrier / prochaines étapes (DAJI)



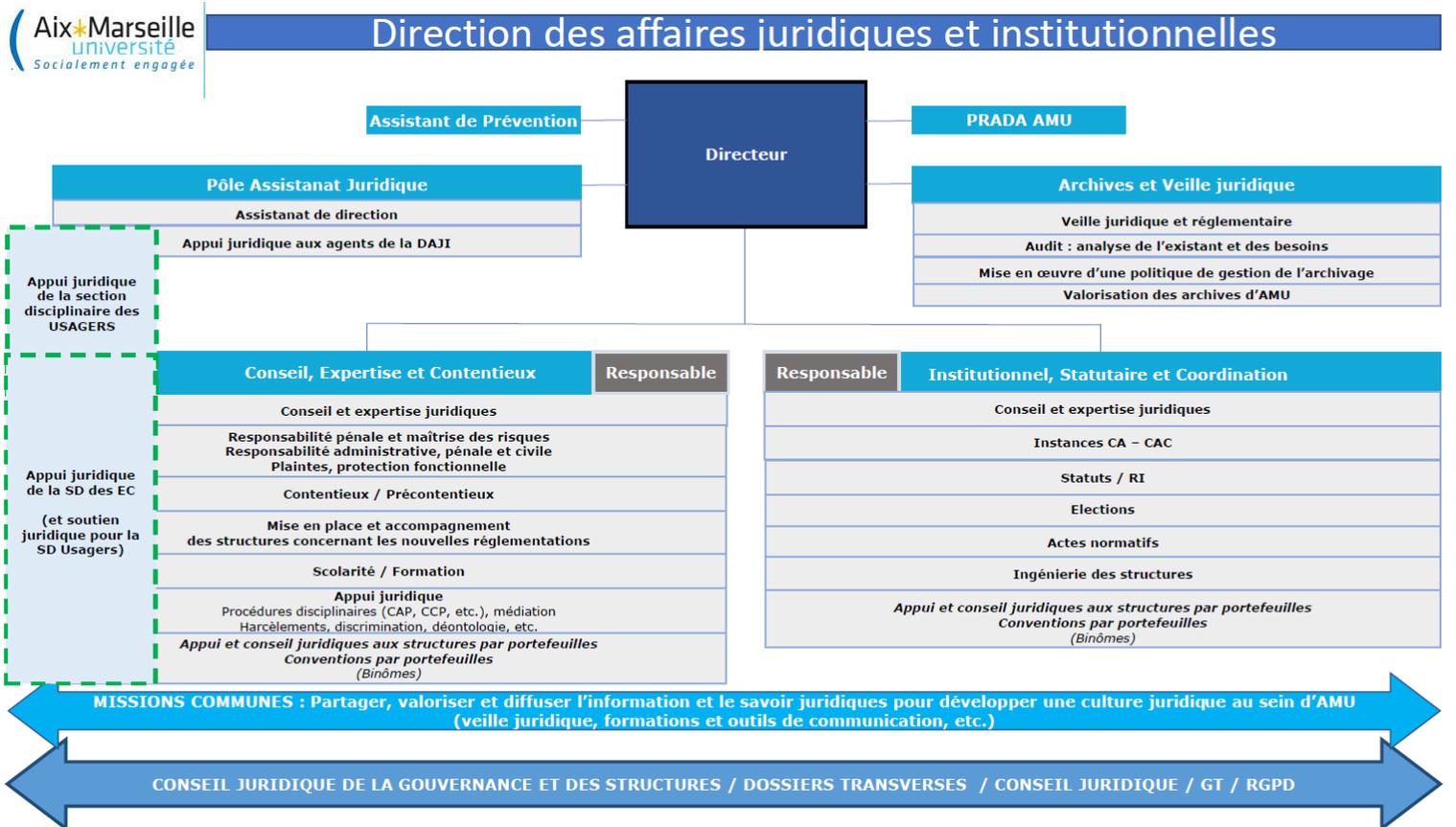
## 2. Proposition soumise à l'avis du Comité Technique

Il est proposé d'émettre un avis sur le **projet d'évolution de l'organisation de la DAJI** tel que proposé dans le nouvel organigramme ci-joint.

## ANNEXE 1 – ORGANIGRAMME ACTUEL DE LA DAJI



## ANNEXE 2 – ORGANIGRAMME DAJI PROPOSE



\*\*\*

